RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2023 / 2024

Reprise des cours **le Lundi 4 septembre 2023**

Attention pas de cours pendant les vacances scolaires (hors stage)

Le paiement couvre l'assurance de l'élève et réserve votre place dans la (les) discipline(s) de votre choix mais **n'est pas remboursable.**
Si le nombre de participants n'est pas atteint, le cours peut être annulé et les paiements seront arrêtés.

Pièces à fournir pour le dossier d'inscription :

- **1 photo, 1 certificat médical**, l'**attestation d'assurance** responsabilité civile.
- **Paiement annuel** obligatoire (**chèques, espèces ou carte bancaire)**

L'inscription ne sera définitive que lorsque le dossier sera rendu **complet**. L'élève dont le dossier demeure incomplet pourra être refusé en cours sans préavis**.** Une fois votre forfait choisi, **le nombre de cours par semaine ne peut être diminué ou annulé** après l'inscription (sauf cas prévus par les CGUV)
En cas d'impayé les frais bancaires sont à la charge de l'élève : 15,89 € par chèque refusé.

TOUTE ANNÉE COMMENCÉE EST DUE

Responsabilité

- L'école **décline toute responsabilité en cas de vol** dans les vestiaires.
- Le vol est un acte grave et une accusation lourde de conséquences. On ne doit donc pas automatiquement y faire allusion dès qu'un objet manque. Les enfants sont parfois négligents ou oublieux.
- Les parents doivent **s'assurer que le professeur est arrivé** dans les locaux avant de laisser leur enfant.
- Les **parents sont responsables de leur enfant**, dès la fin du cours.
- L'école décline toute responsabilité dans le cas où les élèves sortent des locaux :
  Pour rentrer seuls chez eux et pour attendre l'arrivée des parents à l'extérieur.

Une attestation écrite des parents sera demandée pour laisser les enfants rentrer seuls chez eux.

Règles de vie

- Les élèves doivent **se changer dans les vestiaires** prévus à cet effet, et **non pas dans les toilettes**
- Toute absence d'un élève, dans la mesure du possible, devra être signalée à l'école de danse
- Les élèves et parents d'élèves doivent adopter une attitude de respect et de bienveillance envers les professeurs et les autres adhérents. Une tolérance zéro sera pratiquée en cas de manque de respect, de courtoisie ou d'agressivité au sein de l'établissement.
- Ne pas porter de bijoux pendant les cours
- Ne pas utiliser de téléphone portable pendant les cours
- Ne pas consommer de fast-food au sein de l'établissement
- Venir en cours avec la tenue obligatoire dans chaque discipline (voir détails ci-dessous dans l'onglet « Tenue »).
- Ne pas fumer dans les locaux et sur le trottoir devant l'école

A propos des concours

Les concours sont facultatifs et une sélection des élèves se fait sur audition dans le courant du 1er trimestre.

Suspensions des cours

Il peut arriver, en cours d'année, que des cours soient annulés (en cas de maladie du professeur, de l'organisation de concours ou de spectacles…) ou que l'établissement fasse l'objet d'une fermeture administrative pour des raisons sanitaires. En cas d'absence du professeur, dans la mesure du possible, les parents seront prévenus par SMS ou un message sera affiché sur la porte extérieure de l'école.

Dans tous ces cas, l'établissement fera son possible pour organiser des cours de rattrapage au cours de l'année. Si cela est impossible, notamment en cas de fermeture administrative de l'école, des cours Zoom pourront être mis en place.

En cas de rattrapage des cours annulés, ou en cas de mise en place de cours Zoom, aucun remboursement ne sera pratiqué pour les cours suspendus.

Un remboursement prorata temporis sera en revanche proposé aux élèves concernés par la suspension des cours si AUCUNE solution de substitution n'a été proposée par l'école et dans le seul et unique cas où la suspension porte sur plus de 3 cours au cours de l'année. Le fait pour un élève de ne pas pouvoir être présent aux cours de rattrapage ou de ne pas assister aux cours Zoom ne permet pas de bénéficier dudit remboursement.

Tenues

DANSE CLASSIQUE :

Les élèves ont un justaucorps de couleur différente par niveau (se référer au tableau de service)
Les enfants ne doivent pas mettre de sous-vêtements sous le justaucorps.
Il est indispensable d'arriver avec le **chignon**.
Les élastiques des chaussons doivent être cousus **dès le début de l'année**.

DANSE JAZZ :

Les élèves ont un justaucorps de couleur différente par niveau (se référer au tableau de service) et un short noir ou un legging noir (possibilité d'acheter le short ou le legging de l'école).
Les élèves doivent arriver avec les **cheveux attachés** :
La tenue est libre pour les adultes.
Pour tous les élèves **pieds nus ou en string de pieds.**

DANSE CONTEMPORAINE :

Les élèves ont **tous la même tenue** et doivent arriver avec les **cheveux attachés** :
Justaucorps rouge foncé et un short noir.
La tenue est libre pour les adultes.
Pour tous les élèves **pieds nus ou en string de pieds.**

ZUMBA

Les élèves porteront une tenue colorée de leur choix. Des baskets avec une semelle qui ne marque pas et **réservées à l'activité (semelles propres).**

Sanctions

Le non-respect des dispositions du présent règlement intérieur et de façon générale la violation de tout dispositif légal ou règlementaire au sein de l'établissement pourra entraîner les sanctions suivantes :

- Avertissement
- Convocation des parents
- Exclusion temporaire ou définitive de l'établissement
- Engagement de la responsabilité civile ou contractuelle de l'élève ou de ses parents s'il est mineur

En cas d'exclusion temporaire ou définitive de l'établissement, aucun remboursement ne sera pratiqué.

Spectacles (prévisionnel)

- Spectacle de fin d'année **(date à confirmer)** au théâtre Tempo de Léguevin ou au théâtre Altigone de Saint-Orens. Locations ou achats de costumes : entre 14€ et 45€.

- Le spectacle de fin d'année est facultatif, bien qu'il récompense le travail de chacun des élèves durant l'année écoulée. Il appartient à chaque parent d'indiquer son souhait d'y faire participer son (ou ses) enfant(s). Cependant, les élèves qui ne souhaitent pas y participer sont tenus de nous informer **par courrier ou mail le plus tôt possible.**

- Les élèves qui s'engagent à participer au spectacle doivent aller au bout de leur engagement.

- Des répétitions supplémentaires seront prévues certains samedis en Avril, Mai et Juin. Le planning de ces répétitions sera communiqué au minimum 3 semaines à l'avance. **Ces répétitions sont gratuites**.
- L'organisation de cet évènement implique des **coûts importants** pour les aspects logistiques (location salle, éclairage, décors, billetterie, sacem etc…) ; c'est pourquoi **la ou les** représentations seront **payantes y compris pour les familles d'élèves (coût de la place entre 12 et 16€).**
- **La vente des billets s'effectuera en ligne.** Les places ne sont ni échangeables ni remboursables.

N'hésitez pas à nous contacter au **07 60 06 51 41 ou 06 51 17 80 69 ou 06 82 22 14 84** si vous désirez des renseignements complémentaires (de 9h à 12h et de 14h à 16h).